

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 22 Septembre 2022 à 20h00

Absents : M. Cachet, A.-L. Dubois

1 - Extension de l'école maternelle : attribution des lots et signature du marché

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre réunie le 8 février 2022 a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1 (terrassements, gros œuvre en maçonnerie) : Guttin Vesin (179 860,16 € HT) ;
- lot 2 (charpente bois, couverture-isolation, zinguerie) : Charpente Brochier (16 332,80 € HT) ;
- lot 3 (étanchéité toiture, végétalisation) : Derin (33 215,80 € HT) ;
- lot 4 (menuiseries bois, volets roulants aluminium) : Proponnet (52 618 € HT) ;
- lot 5 (cloisons, doublages, plafonds) : Marron Frères (41 084,73 € HT) ;
- lot 6 (menuiseries intérieures bois) : Julien SA (38 833,39 € HT) ;
- lot 7 (sols souples) : Ets Bailly (8 300 € HT) ;
- lot 8 (sols durs collés, faïences) : EURL JLC Carrot (7 310 € HT) ;
- lot 9 (serrurerie) : 1G2B (14 986,52 € HT) ;
- lot 10 (peinture int., façades) : Nouvelle Société S3P (29 436,32 € HT) ;
- lot 11 (électricité) : Electricité Générale Poipy (41 594 € HT) ;
- lot 12 (VRD, aménagement abords) : Guttin Vesin (16 396,60 € HT) ;
- lot 13 (chauffage, sanitaire, ventilation) : EGCM (61 000 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les attributions de marché et autorise M. le Maire à signer chaque marché avec le candidat retenu.

2 - Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

M. le Maire expose qu'il appartient le Conseil Municipal de fixer le taux de promotion (entre 0 et 100%) pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux à 100 % pour l'avancement de grade d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles en agent spécialisé principal de 1^{ère} classe.

3 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'avancement de grade d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^{ème} classe à temps non complet (31/35) ;
- création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (31/35).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs exposée ci-dessus.

4 - "IFSE Régie" dans le cadre du RIFSEEP

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de régie aux agents concernés par le RIFSEEP doit être intégrée dans ce dernier. Cette "IFSE régie", d'un montant identique à l'actuelle indemnité de régie, sera versée annuellement en décembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration de la part supplémentaire "IFSE régie" dans le cadre du RIFSEEP.

5 - ONF : coupe de l'exercice 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'ONF rappelant qu'il est prévu d'exploiter la coupe n°13 à Faramans en 2023. En accord avec l'ONF, il a été convenu que l'exploitation de la portion de la parcelle 12 prévue en 2023 (0,49 ha) sera repoussée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'exploitation de la coupe 13 "en bloc et sur pied", en "taillis sous futaie" conformément au plan d'aménagement 2026-2035 ; le volume estimé est de 449 m³ pour une surface de 3,21 ha.

6 - Signature de la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire, afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Elle vient en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse qui a pris fin le 31 décembre 2021. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap ...

La CTG est conclue, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026 entre la Caf de l'Isère, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole, Bièvre Isère Communauté et les communes de BIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les orientations stratégiques et la gouvernance à intégrer dans la CTG et autorise M. le Maire à signer la CTG pour la période 2022-2026.

7 - Extinction de l'éclairage Public sur la Commune

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité, et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, M. le Maire propose de réglementer l'éclairage public.

Il propose d'interrompre l'éclairage public de 22 h à 06 h sur le territoire de la commune à l'exception du chemin du Stade, de l'avenue des Marais et du centre village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extinction de l'éclairage public telle que décrite ci-dessus. Des panneaux seront installés aux entrées de la commune.

8 - Cession des parcelles communales de l'OAP 4

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer de nouveau sur la vente des parcelles que la commune possède sur la zone "OAP4" à Chantemerle (parcelles AH 31, AH 32, AH 33 et AH 34, d'une contenance de 14 328 m²). En effet, la société "ID AL Invest" a rejoint "Evally Promotion" dans le projet envisagé. La répartition du prix (71 283 €) se fera au prorata de la surface définie par le document d'arpentage entre les 2 acquéreurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession aux conditions indiquées et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

Conseil Municipal des Enfants

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022 à 16h30

M. Le Maire a accueilli les jeunes élus et plus particulièrement les nouveaux élus (Maloé CARCEL, Maël FALISSARD et Méllissa VAN BEVEREN).

Après un moment de détente et une petite collation, les conseillers municipaux se sont installés. Ces derniers ont pris possession d'un cahier permettant de coller (Convocations, règlement, comptes rendus...) et d'écrire des idées, des remarques... Ce cahier est personnel et permettra à chacun de garder des traces de sa participation au CME 2022/2023. Il est regrettable que les anciens élus n'aient pas apporté leur cahier de l'année précédente.

Les 9 élus étaient présents.

G. Jouvhomme a ouvert la séance et Morgan BOURDAT a été désigné secrétaire de séance.

1. Règlement intérieur

Lecture du règlement avec les explications nécessaires. Ce règlement est à relire et sera approuvé lors de la prochaine réunion.

2. Finances

Le bilan financier de 2021/2022 laisse apparaître un reste de 6 445,16 €.

Le budget de l'année 2022/2023 sera donc de 3 000 € plus le reliquat des années précédentes soit une somme 9 445,16 €.

(2 000€ à prévoir pour l'achat d'une table de ping-pong et 100€ pour l'organisation de la randonnée).

3. Projets en cours

- Les aménagements piétonniers dans le village : Le conseil municipal des adultes avait validé un aménagement piétonnier chemin des Chapelles, il sera inclus dans les prochains travaux de voirie.

- La construction du pumprtrack et la pose d'une table de ping-pong sur la base de loisirs : Le conseil municipal des adultes a inclus ces idées dans un projet plus global d'aménagement de la base de loisirs. Les demandes de subvention sont toujours en cours.

- La randonnée pédestre qui n'avait pu avoir lieu au printemps pour un problème de date est à organiser car des porte-clés ont été achetés pour les futurs participants.

Après une discussion au sein du Conseil Municipal d'Adultes, G. Jouvhomme propose d'organiser la randonnée en lien avec la commission du Téléthon et l'association de la marche.

Marie CACHET, membre de la commission du Téléthon, a donné quelques informations sur le rôle du Téléthon et sur les activités qui étaient prévues à Faramans.

Il a été décidé :

- D'organiser la randonnée le jour du téléthon soit le samedi 3 décembre.
- D'inviter les représentants de la commission du Téléthon et de l'association de la marche lors de la prochaine réunion du CME le jeudi 10 novembre afin de finaliser l'organisation.
- De participer aux autres activités organisées pour le Téléthon.

4. Nouvelles propositions

De nouvelles idées ont été proposées et serviront de sujets de discussion lors des prochaines réunions :

- Mettre en place une location de trottinettes électriques dans le village.
- Installation de cages sous le préau.
- Achat de nouveaux vélos pour l'école.
- Poser des rideaux aux fenêtres des toilettes de l'école primaire.
- Installer des panneaux pour inciter les gens à ne pas jeter des déchets dans le village qui n'est pas toujours propre.
- Créer un terrain de cross.
- Créer un logo pour le CME.
- Réparer les vélos de l'école primaire.

Prochaines réunions : 10 novembre, 15 décembre.

Pour la réunion du 10 novembre : relire le règlement intérieur et réfléchir à l'organisation de la randonnée.

Dates à retenir :

Commémoration du 11 novembre, à 11h, au monument aux morts.

Téléthon le samedi 3 décembre.

Informations diverses

1. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	07 49 38 99 53

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

Une Hypnothérapeute Eriksonnienne (07 65 74 26 27) a rejoint la Sophrologue (06 15 50 99 22), la Coach de vie (06 88 51 23 43), l'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51) et l'Art-thérapeute (06 89 29 41 77) dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

D'autre part, pendant cette période de Covid-19, Céline CARBONI en association avec le Cabinet infirmier réalisent des tests antigéniques. Pour bénéficier de ce test avec prélèvement naso-pharyngé, adressez-vous à la pharmacie (04 74 54 27 06).

D'autre part, l'équipe de la Pharmacie CARBONI vaccine, aussi, contre la Covid-19.

La section ADMR a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLOU Ludovic.

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Autres professionnels dans des bâtiments communaux

Pour rappel, tous les vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

Depuis peu, Mme Rachel MEYNIER exerce (sur rendez-vous) dans ce local en tant qu'écrivain public. Elle peut vous accompagner dans la rédaction de vos courriers administratifs ou personnels, mais aussi pour accompagner les dirigeants des petites entreprises pour la comptabilité et l'administratif.

Elle est spécialisée dans le domaine agricole.

3. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com.

4. Nouveau Garage

Depuis fin Février, un **garagiste s'est installé dans un atelier de l'usine GILIBERT**.

Vous pouvez joindre ce nouvel artisan Faramantois au **06 75 98 25 97**, au **04 74 53 45 00** ou à ncautossportsmail.com

5. Nouveau commerce Primeur-Epicerie :

Il a ouvert le 1^{er} Septembre. Cette nouvelle activité (**fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc**) est complémentaire de l'offre commerçante déjà présente à FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boulangerie,
- Livraison de repas à domicile,
- Boucherie,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffure, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.

6. Nouveaux professionnels : signalez-vous !

Si vous êtes habitant de Faramans et que, depuis début 2021, vous avez créé une activité artisanale, commerciale, de service, de tertiaire, agricole, médicale, etc..., merci de vous signaler en Mairie afin que vous puissiez apparaître sur le site de la commune et sur les différents supports municipaux.

7. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Vêtements RIVIERE.
- Œufs MANGE,
- Chocolats PAGES,
- Ferme du SOZEA,

8. Foodtruck

Le Foodtruck "Den & Dan Sandwichs" est présent, sur la Base de Loisirs de FARAMANS, vers la salle d'animation du stade.

De Novembre à Mars, les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche	de 10h30 à 14h	de 17h30 à 21h
	Prise de commande jusqu'à 20h30	

Ce Foodtruck fait le bonheur des résidents du Camping municipal, des Randonneurs, des Pêcheurs, des Golfeurs, des jeunes et des moins jeunes de FARAMANS et du bassin de vie.

9. Défibrillateur

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans.

10. Vente de jus de raisin

Le CERF a organisé le Marché aux châtaignes, le Samedi 15 Octobre 2022.

Le jus de raisin, issu des vendanges, a été pasteurisé.

De nombreuses bouteilles ont déjà trouvé preneur. D'autres sont encore en vente à la Boulangerie (3€50 la bouteille de jus de raisin « Made in Faramans »).

N'oubliez pas de rendre les bouteilles, elles peuvent être recyclées !

11. Permanences administratives de Bièvre Isère Communauté

La prochaine permanence en Mairie de Faramans aura lieu le Mercredi 30 Novembre.

Si intéressé, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Faramans (04 74 54 22 97).

12. Stationnement au Centre bourg

Afin de permettre à la population d'accéder facilement aux commerces, des places de parking (avec stationnement maximum de 20min) sont matérialisées au Centre bourg.

On s'aperçoit que des véhicules stationnent beaucoup plus longtemps.

On demande donc à toutes et à tous de respecter les consignes de stationnement.

D'autre part, chaque véhicule doit n'utiliser qu'une place de parking.

De même, certaines voitures sont mal stationnées aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Enfin, des parents ne respectent pas les règles de sécurité routière lorsqu'ils amènent leurs enfants à l'école.

De façon générale, les services de gendarmerie demandent que leur soit signalé tout véhicule mal stationné et pouvant créer un accident sur les diverses routes.

13. Déjections canines et équines sur la voie publique

Nous vivons dans un cadre rural, à la campagne. Il est tout à fait normal de voir des personnes promenées leur chien en laisse sur nos chemins et nos trottoirs ou de voir des cavaliers sur nos chemins.

Par contre, il n'est pas normal du tout que les propriétaires des chiens et des chevaux ne ramassent pas les excréments de leur animal.

14. Repas des Séniors

En décembre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en lien avec la municipalité, organisera le repas des séniors. Cette année encore, il s'agira d'un repas à emporter. Toutes les personnes nées en 1953, et avant, pourront prétendre au repas.

Si vous avez l'âge requis et que vous êtes nouveau sur la commune (et non invité en 2021), n'hésitez pas à donner vos coordonnées à l'accueil de la Mairie (04 74 54 22 97 ou mairie.faramans@gmail.com). Inscription jusqu'au 14 novembre).

15. Téléthon 2022

Retenez la date du samedi 3 décembre pour participer à l'édition 2022. La Commission communale et le Conseil Municipal des Enfants s'associent pour proposer diverses animations : randonnées (marche ou course) en départs libres ou accompagnés par le Club de marche, jeux libres (cartes, jeux de société...), étendage de dessins dans le village et guirlande de ballons de baudruche pour refléter le thème national « Colore ton Téléthon ». Crêpes, vin et chocolat chaud ainsi que la buvette seront là pour le réconfort !

Programme complet à venir. Rendez-vous au Centre Culturel.

Enfin, la micro-crèche « Les Loulous » se mobilisera en proposant un marché de Noël sous le préau de l'école maternelle.

Ensemble, faisons avancer la recherche...

16. Concert à l'église

Organisé conjointement par la Municipalité et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Religieux, un concert aura lieu à l'Eglise le dimanche 6 novembre, à 16h. La chorale « L'Echo de la Valloire » se produira et sera accompagné par un duo « Voix-guitare ». A l'issue du concert, un temps festif est prévu au centre culturel avec apéritif et vente de pâtisseries (au profit de l'Association du Patrimoine).

17. Charte forestière

Que pouvons-nous faire pour la gestion durable de nos forêts ?

La forêt est un sujet prenant une place de plus en plus importante dans le débat public. La question de la santé des forêts, de leur résilience face au changement climatique, mais également de notre approvisionnement en bois local sont des enjeux majeurs pour l'avenir. Il est donc légitime de se demander ce qu'il est possible de faire pour nos forêts.

Tout d'abord, il est important de savoir que les forêts locales appartiennent en majorité à des propriétaires privés. Notre commune fait partie de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux qui permet via

l'association Sylv'ACCTES de financer des travaux pour les forêts locales ayant systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Afin d'aider les propriétaires forestiers à améliorer la valeur patrimoniale, environnementale et économique de leurs forêts, la Charte Forestière organise aussi chaque année deux réunions de sensibilisation avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Si vous aussi vous souhaitez agir pour les forêts à votre niveau, voici quelques idées !

JE SUIS PROPRIETAIRE DE FORET(S) :

- Je peux contacter le Centre National de la Propriété Forestière pour bénéficier d'une **visite-conseil gratuite** sur ma forêt. > [Contactez la technicienne CNPF, Constance Proutière : constance.proutiere@cnpf.fr / 06 08 36 45 63](#)
- Je peux **participer à l'une des réunions** organisées par la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux. > [Contactez l'animatrice de la Charte Forestière : 06 07 50 82 86](#)
- Je peux rejoindre **une association de propriétaires** forestiers. > [Renseignements auprès de l'association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Jacques Dumont D'Ayot : 04 74 18 03 69](#)
- Je peux **m'engager** dans une démarche de gestion durable. > [Renseignements auprès du CNPF ou via l'Associations Syndicale Libre de Gestion Forestière, Claude Desrieux : 06 03 98 64 75](#)

JE NE SUIS PAS PROPRIETAIRE DE FORET(S), MAIS JE SOUHAITE ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES FORETS :

- Je peux **faire un don** pour aider l'action de Sylv'ACCTES sur le territoire en ciblant le massif de Bas-Dauphiné et Bonnevaux > <https://www.sylvacctes.org/massif-du-bas-dauphine-bonnevaux>
- Je peux **participer aux chantiers participatifs** sylvicultures organisés par la Charte Forestière et l'ONF les 17, 23 et 24 septembre 2022 > [Contactez l'animatrice de la Charte Forestière : 06 07 50 82 86](#)
- Si je veux **acquérir des parcelles** de forêt pour prendre la responsabilité de les gérer durablement, je peux aller sur la bourse foncière de la forêt : www.laforetbouge.fr

18. Enfants en vélo par le village

De plus en plus de groupes d'enfants ou de jeunes adolescents font du vélo sur les places et les chemins du village. De nombreux habitants nous ont signalé qu'ils sont sans protection, ne respectent pas toujours le code de la route et roule parfois sur une roue !

Ils sont des dangers pour les piétons et pour eux-mêmes.

Dans un premier temps, nous comptons sur leurs parents pour régler cette problématique.

Le Conseil Municipal de FARAMANS

Festivités à venir :

Novembre	Vendredi 4 Mardi 8 Vendredi 11 Samedi 12 Dimanche 13 Vendredi 25 Dimanche 27	Conseil d'Administration du CERF Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Commémoration de l'armistice du 11/11/1918, à 11h Loto du Club Sportif Football Marché de Noël des ateliers créatifs ACCIF Soirée des sponsors et bénévoles de la foire par le C.E.R.F Tirage de la tombola du CCAS, avec vente de gâteaux	Salle de réunion Salle de réunion Monument aux Morts Salle des fêtes de Penol Salle des fêtes Salle des fêtes Préau de l'école primaire
Décembre	Samedi 3 Samedi 3 Dimanche 4 Mardi 6 Jeudi 8 Samedi 10 Samedi 10 Dimanche 11 Mercredi 21	Téléthon Téléthon de la crèche Repas Club de Marche Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Illuminations, points chauds de l'UPIF Matinée Moules-Frites des Conscrits Distribution des Repas des séniors offerts par le C.C.A.S Bourse d'échange Moto de Retour de Kick Collecte de sang, à partir de 16h30	Salle des fêtes Préau de l'école primaire Salle des fêtes Salle de réunion Centre du village Salle du Stade Cour de la boucherie Base de loisirs Salle des fêtes